

Retraites : tous perdants avec l'âge pivot à 64 ans ?

Découvrez nos simulations chiffrées

EXHIB [nouvelobs.com/social/20191216.OBS22413/retraites-tous-perdants-avec-l-age-pivot-a-64-ans-decouvrez-](https://www.nouvelobs.com/social/20191216.OBS22413/retraites-tous-perdants-avec-l-age-pivot-a-64-ans-decouvrez-)

C'est « *une ligne rouge* » qui a fait basculer dans la grève l'ensemble des syndicats réformistes. Le fameux « *âge d'équilibre* » annoncé par Edouard Philippe cristallise tous les mécontentements, même auprès de ceux qui, pourtant, n'étaient pas hostiles au principe d'un système de retraite par points.

De quoi s'agit-il ? D'une mesure d'âge qui nous obligera, dès 2027, à travailler jusqu'à 64 ans pour bénéficier d'une retraite pleine. Partir à 62 ans resterait possible, mais avec un malus : la pension serait rabotée de 5 % par année manquante. A l'inverse, poursuivre le travail au-delà de 64 ans donnerait droit à un bonus de 5 % par année supplémentaire. C'est sur cet « *âge pivot* » que compte le gouvernement pour combler le (léger) déficit des régimes de retraites.

Né avant 1975, vous pensiez que la réforme des retraites ne vous concernait pas ? Eh bien si

Il faut dire que l'effet de cet âge pivot se fait immédiatement sentir sur le montant des pensions, comme le montrent les simulations réalisées en exclusivité pour « l'Obs » par le cabinet Novelvy Retraites, expert depuis une trentaine d'années des estimations retraites pour les salariés. Ainsi, un salarié dont la pension pourrait atteindre 1 300 euros net dans un régime par points sans âge pivot, verrait sa pension descendre à 1 170 euros si elle voulait partir en retraite à 62 ans, soit un malus de 130 euros (10 %).
Explications.

Incité à travailler plus longtemps

Camille, née en 1980, 2 208 € net en fin de carrière

Retraite à :



	62 ans	64 ans	66 ans
Dans le système actuel	1 321 €	1 561 €	1 729 €
Avec le système à points, sans âge pivot	1 300 €	1 358 €	1 443 €
Avec le système à points, avec âge pivot	1 170 €	1 358 €	1 587 €

Note: A yellow sticker with '- 130 €' is placed over the 1 300 € value in the table.

Camille, née en 1980, touche 2 208€ en fin de carrière

Camille est une employée fictive du secteur privé, née en 1980, sans enfant, et entrée sur le marché du travail à 21 ans. Elle bénéficie dans le régime actuel d'une retraite à taux plein au bout de 43 années de travail - donc à 64 ans. Camille a été embauchée pour une rémunération légèrement supérieure au Smic, n'a pas connu d'interruption, et son salaire a augmenté progressivement pour atteindre en fin de carrière le salaire moyen des Français (2 208 euros net).

Les simulations réalisées par Novely montrent que Camille percevrait à 64 ans une pension de 1 561 euros net, soit l'équivalent de 69 % de son dernier salaire. Partir à 62 ans lui coûte déjà une forte décote dans le système actuel.

Avec la retraite par points, les droits de Camille sont calculés dans le régime actuel pour la partie de sa carrière comprise entre 2001 et 2024, puis dans le régime par points entre 2025 et 2043 (*lire notre méthodologie à la fin de cet article*). La différence de pension perçue est substantielle : 1 358 euros à 64 ans dans le nouveau régime, soit une baisse de 13 % (203 euros de moins).

La simulation montre aussi à quel point l'âge pivot incite à travailler plus longtemps. Si Camille prend sa retraite à 62 ans, la décote lui fait perdre 130 euros. Si elle part à 66 ans, non seulement elle aura accumulé davantage de points, mais elle bénéficiera d'un bonus de 10 %, emmenant sa pension à 1 587 euros.

Le malus de l'âge pivot

Guillaume, né en 1980, 4 150 € net en fin de carrière

Retraite à :



	62 ans	64 ans	66 ans
Dans le système actuel	1 844 €	2 199 €	2 446 €
Avec le système à points, sans âge pivot	1 808 €	1 941 €	2 081 €
Avec le système à points, avec âge pivot	1 627 €	1 941 €	2 289 €

- 181 €

Guillaume, né en 1980, touche 4 150€ en fin de carrière

Les simulations suivantes permettent de mesurer l'impact des niveaux de rémunérations : ce sont les seules différences entre Camille, Guillaume, Béatrice et Arnaud, des « *quadruplés* » nés en 1980, travaillant dans le privé depuis l'âge de 21 ans, sans enfants et sans interruption de carrière.

Les salaires de Guillaume progressent fortement : payé au Smic en début de carrière, il gagne 2 478 euros net en 2024, au moment de basculer dans le système par points, et termine à 4 150 euros net (*pour ces simulations, les effets de l'inflation ont été neutralisés*).

Pour Guillaume, le malus de l'âge pivot est plus élevé (-181 euros) puisque son montant est proportionnel à la pension. La retraite par points fait baisser son taux de remplacement, qui, à 64 ans, passe de 53 % du dernier salaire sans la réforme, à 47 % après réforme. Avec 1 941 euros par mois, au lieu de 2 199 euros, sa pension a baissé de 12 %.

Les salariés bien rémunérés ne seront pas pénalisés

Béatrice, née en 1980, 5 538 € net en fin de carrière

Retraite à :



	62 ans	64 ans	66 ans
Dans le système actuel	2 184 €	2 583 €	2 850 €
Avec le système à points, sans âge pivot	2 289 €	2 461 €	2 642 €
Avec le système à points, avec âge pivot	2 060 €	2 461 €	2 906 €

- 229 €

Béatrice, née en 1980, touche 5 538€ en fin de carrière

Béatrice fait partie des cadres à rémunérations élevées. Elle termine sa carrière à 5 358 euros net mensuels (l'équivalent de deux fois le plafond de la Sécurité sociale), après avoir commencé à 1 650 euros.

Pour une retraite à 64 ans, sa pension passe de 2 583 euros net sans réforme à 2 461 euros net après réforme, soit une baisse de 5 % seulement. Béatrice est donc moins impactée par la réforme que les cas précédents. L'effet des 25 meilleures années joue ici à plein. L'âge pivot lui permet même, si elle travaille jusqu'à 66 ans, de bénéficier d'une meilleure pension que dans le régime actuel (2 906 euros net).

L'exemple de Béatrice prend à rebours le discours du gouvernement, qui affirme que la réforme aura un caractère redistributif. Il semble au contraire que les salariés bien rémunérés ne seront pas pénalisés. Cela ne veut pas dire que les plus précaires, ceux qui ont connu des interruptions de carrières, ne profiteront pas de la réforme. De même, les mères de famille bénéficieront d'une surcote en fonction de leur nombre d'enfants. Des éléments qu'il est impossible à ce stade de vérifier par une simulation, les contours des différentes mesures de solidarité restant flous.

A revenus modestes, retraite (très) modeste

Arnaud, né en 1980, 1 415 € net en fin de carrière

Retraite à :



	62 ans	64 ans	66 ans
Dans le système actuel	892 €	1 057 €	1 065 €
Avec le système à points, sans âge pivot	813 €	1 023 €	1 023 €
Avec le système à points, avec âge pivot	806 €	1 023 €	1 125 €

-7 €

Arnaud, né en 1980, touche 1 415€ en fin de carrière

Arnaud, pour sa part, a conservé des revenus modestes toute sa vie. Embauché au Smic, il termine sa carrière à 120 % du Smic, soit 1 415 euros net par mois en 2044. Ses droits à la retraite restent modestes : dans le régime actuel, sa pension atteindrait 1 057 euros net à 64 ans, au terme d'une carrière complète.

Dans le système par points, la pension d'Arnaud ne dépasserait pas 929 euros, il pourrait donc bénéficier du minimum contributif, annoncé pour 2025 à 1 023 euros net (l'équivalent de 85 % du Smic).

Toutefois il n'y aura pas droit s'il prend sa retraite à 62 ans, et sa pension tombera alors à 806 euros net. L'âge pivot lui apporterait un léger mieux : 102 euros supplémentaires s'il travaille jusqu'à 66 ans (*on suppose ici qu'une surcote s'applique au minimum contributif, comme c'est le cas aujourd'hui*).

Méthodologie de nos simulations sur la réforme des retraites

« L'Obs » a confié à Novelvy Retraites, cabinet de conseil en retraites, le soin d'effectuer des simulations détaillées sur l'impact de la réforme des retraites, à partir des éléments présentés jusqu'ici par le Premier ministre Edouard Philippe et l'ex-Haut commissaire à la réforme des retraites Jean-Paul Delevoye.

Les pensions sont exprimées en euros 2019, sans prise en compte de l'inflation après cette date, et donc sans revalorisation des droits acquis au-delà (ni dans le régime par points, ni dans le calcul des 25 meilleures annuités). Les hypothèses sont dressées sans

variation de la valeur du point, la valeur de service et valeur d'achat restent constantes.
Le salaire net est calculé en tenant compte de l'évolution des taux de cotisations sociales.

Ces simulations ne sont que des projections et n'ont valeur juridique.